



**sonett**  
ÖKOLOGISCH KONSEQUENT

## Offre **SONETT en VRAC** en magasins

Ce qu'il faut savoir !

Les stations de recharge en vrac en magasins sont contrôlées régulièrement par le ministère de l'écologie et la réglementation européenne. L'objectif est d'éviter les accidents et risques de confusion, et de garantir le bon étiquetage des emballages des produits ainsi distribués.

Aussi, merci de respecter les consignes suivantes :

- Les stations de recharge doivent être installées hors de portée des enfants.
- Le rechargement doit de préférence être exécuté par les vendeurs du magasin, pour s'assurer de la conformité de l'emballage et du produit rechargé.
- Les produits de lavage et de nettoyage doivent de préférence être rechargés dans leur emballage d'origine. Si le client n'apporte pas l'emballage d'origine avec lui, il est désormais possible pour le B2B de télécharger et d'imprimer sur des étiquettes autocollantes les fichiers pdf des étiquettes correspondant aux produits, afin de les coller sur les contenants apportés après remplissage. Ces étiquettes contiennent toutes les mentions légales obligatoires.
- Les désinfectants ou autres produits soumis à un étiquetage obligatoire ne doivent pas être remplis par les clients eux-mêmes dans le magasin pour des raisons de sécurité.
- Vous trouverez ici l'accès aux étiquettes imprimables :  
[www.sonett.eu/unverpackt/](http://www.sonett.eu/unverpackt/)  
Hauteur 7,42 cm, largeur 10,49 cm, format de la page 21x 29,69 cm, étiquettes par ligne : 2, étiquettes par colonne : 4  
Les clients professionnels enregistrés auprès de Sonett peuvent accéder à ces données en se connectant à la zone de téléchargement.
- Lors du changement du bidon de recharge et du transfert de la pompe, il faut rincer la pompe à l'eau claire et la désinfecter avec le Désinfectant pour surfaces SONETT – en laissant celui-ci agir durant 15 minutes – avant de replacer la pompe sur le nouveau bidon.